



Les échos du CSEE AFPA BRETAGNE

Réunion du 28 août 2024

Voici les informations et analyses CGT que nous souhaitons partager avec vous.

Au sommaire

- *Informations R.H.* *Page 1*
- *Risques psycho-sociaux encourus par les salariés* *Page 2*
- *Évaluation des risques physiques encourus par les salariés* *Page 3*
- *Annexe : les 18 postes de formateurs conseils en Bretagne* *Page 4*

Informations RH

Intérimaires

Depuis mai, les prestataires d'intérim à l'AFPA sont : Kelly services pour les formateurs, Adecco pour les autres salariés.

La CGT a demandé à la direction de vérifier auprès des nouveaux prestataires que leurs C.S.E. respectent la récente interdiction de prendre en compte le critère ancienneté pour l'accès aux A.S.C. (activité sociales et culturelles). Cf. l'arrêt du 3 avril 2024 de la Cour de cassation.

Formateurs :

Pour rappel de la grille de rémunération AFPA : **salaire brut** formateur classe 9 = 2350.80 €, formateur expert classe 10 : 2536.50 €, formateur conseil classe 11 = 2753,15 €.

Passage automatique par ancienneté, en juillet 2024, de formateur à formateur expert

Lors de ce CSEE, la CGT a demandé à la D.R.H. les conditions précises pour bénéficier de cette promotion ainsi que le nombre de collègues concernés par Centre et leur statut (CDI ou CDD). La DRH a souhaité que la question soit reposée au C.S.E.E. du 18 septembre. À noter qu'elle avait parlé d'une petite dizaine de formateurs concernés lors du CSEE de juillet.

Passage formateur expert à formateur conseil

La DRH a indiqué que 2 formateurs étaient passés conseils en juillet 2024. D'après la CGT il s'agirait de 2 formateurs sur les MNSP. Félicitations à ceux-ci.

Il n'en reste pas moins que les promotions sur formateur conseil se font au compte goutte alors que des collègues attendent celle-ci comme une juste reconnaissance de ce qu'ils réalisent déjà. Certains ont malheureusement le sentiment amer de « s'être fait avoir » en ayant accepté de réaliser régulièrement et pendant des années des activités relevant de la fiche emploi formateur conseil, sans aucune reconnaissance salariale (augmentation de salaire ou prime), ou statutaire (promotion sur conseil).

Suite à nos recherches, vous trouverez en annexe des indications à jour sur les 18 postes de formateurs conseils en Bretagne.

Nominations :

Un nouveau D.R. qui se fait attendre

Nous avons eu la surprise d'apprendre en CSEE que le nom du successeur de M Plaquevent n'était pas arrêté.

Son départ en retraite est pourtant connu par la direction générale depuis a minima février, et il nous avait annoncé qu'il quittait ses fonctions mi-septembre, pour un départ en retraite le 1^{er} mars 2025. Un tuilage était bien entendu prévu.

La CGT a exprimé son incompréhension face à cette situation et a interpellé la DG à ce sujet (cf. notre mail transféré aux salariés bretons le 29/08). Madame D'Artois nous a répondu le 02/09 que la désignation interviendrait dans la semaine et l'a confirmé dans une note interne.

Nouveau Directeur du Centre de Languex

Il vient de l'extérieur mais du milieu de la formation. Son identité sera révélée d'ici peu pour une prise de fonction prévue en octobre. **Il y avait a priori des candidatures internes, mais elles n'ont pas été retenues.**

Les collègues AFPA qui ont candidaté avaient sans doute bien réfléchi à l'adéquation de leur profil vis-à-vis de celui recherché. La CGT regrette que le choix n'ait pas été fait parmi ceux-ci. Elle souhaite cependant par avance la bienvenue au nouveau D.C. de Languex.

Représentants de proximité

Il manque un représentant de proximité pour Loudéac, Saint-Malo, la direction régionale et Lorient. Une candidature a été reçue pour chacun des 3 premiers sites. Les élus du CSEE désigneront par vote les R.P. le 18 septembre.

Le C.S.E.E vient d'être informé de la démission de l'un des 2 représentants de proximité de Quimper.

Risques psycho-sociaux (R.P.S.) encourus par les salariés

Tensions interpersonnelles à Loudéac

Suite aux alertes lancées par des salariés et par vos élus, un questionnaire va être diffusé en septembre aux collègues concernés (pôle administratif et management principalement). Des entretiens s'en suivront. La CGT aurait souhaité de la part de la direction régionale et locale des réactions plus adaptées à la situation et beaucoup plus rapides. La CGT n'oublie pas que les salariés de Loudéac ont également besoin de s'exprimer sur d'autres problématiques et inquiétudes. Ils devront aussi être entendus sur ces sujets et recevoir des réponses à leurs attentes.

Signalements R.P.S. faits au 1^{er} semestre par les salariés.

Fiches alertes individuelles (7) et autres canaux (6) :

Elles concernent 7 femmes et 6 hommes, dont 2 à Auray, Brest, Morlaix, Loudéac et la DR, 1 à Rennes, Quimper et Saint-Brieuc.

7 émanent de la ligne achat, 3 de formateurs, 1 du conseil en formation, 1 du management et 1 du pôle administratif.

Typologie des alertes : Intensité du travail : 6. Insécurité de l'emploi : 2. Exigences émotionnelles : 2. Conflits de valeur : 2. Rapports sociaux au travail : 1.

Fiches alertes collectives (2) et autres saisines collectives (2)

2 à la DR, 1 à St Brieuc et Loudéac. 2 concernent le management, 1 l'accompagnement et 1 les achats. Typologie : Exigences émotionnelles : 2. Rapports sociaux au travail : 1. Intensité du travail : 1.

Il n'est pas donné, lors des réunions du CSEE ou commission santé, d'informations plus précises que celles retranscrites ci-dessus sur la nature des problématiques, ni sur la prise en charge de celles-ci par la direction. Vos élus ne sont donc pas en mesure d'en faire un suivi et d'intervenir si nécessaire.

La CGT constate, d'après les informations en sa possession, que les signalements effectués ne concernent pas des risques mais des troubles psycho-sociaux avérés.

Si vos élus n'ont que peu d'informations sur les alertes que vous émettez, il semble que vous ayez également des difficultés pour savoir exactement ce qui a été entrepris par la direction suite à celles-ci. Pire, un certain nombre de collègues concernés disent n'avoir perçu aucun effet tangible du traitement de leurs alertes.

N'hésitez donc pas à nous informer de vos signalements pour que nous puissions suivre et appuyer leurs résolutions.

La CGT s'engage à être très vigilante et combative lors de la négociation du nouvel Accord AFPA sur la gestion des RPS qui va débiter.

Évaluation 2024 des R.P.S. encourus par les salariés.

D'après les informations fournies, cette évaluation n'est pas encore programmée dans les Centres de Loudéac et Languieux, ni celle des R.P.S. concernant plus spécifiquement l'équipe de direction à Auray, Brest et Morlaix.

Pour la CGT, le directeur ou la directrice d'un centre ne peut animer l'évaluation des R.P.S. de sa propre équipe de direction.

Nous saluons l'initiative de Quimper qui a demandé au pilote régional QVT de prendre en charge cette animation. Dans le même centre, le 20 septembre, l'ensemble des salariés sera en principe libéré de l'activité habituelle pour pouvoir participer à l'évaluation des R.P.S. **Exemples à suivre.**

La CGT se demande si les R.P.S. encourus par les directeurs et directrices de centres ne devraient pas donner lieu à une évaluation au niveau régional par le collectif des D.C.

Risques physiques encourus par les salariés

Un point a été fait sur l'évaluation 2024 des risques physiques encourus par les salariés.

La CGT constate avec satisfaction que les choses s'améliorent, au moins en termes de programmation et de réalisation de ces évaluations.

Mais de nombreux centres n'ont pas transcrits les évaluations déjà effectuées dans le fichier accessible notamment aux élus (« document unique »). Il n'est donc pas possible pour nous d'analyser le résultat de celles-ci.

Par ailleurs, la CGT a de nouveau interpellé la direction régionale sur le nécessaire soutien qu'elle doit apporter au processus d'évaluation des risques faite par les établissements. La direction régionale doit aussi en vérifier la qualité et l'exhaustivité. Elle doit enfin venir en appui des Centres dans l'élaboration puis la mise en œuvre de leurs plans d'actions pour supprimer ou diminuer ces risques.

La CGT rappelle que l'évaluation des risques ne peut se faire sans la participation du personnel concerné et que les représentants de proximité doivent pouvoir y participer.

Prochaine réunion du CSEE, orientée résultats économiques, le 18 septembre

Les membres de la délégation CGT au CSEE AFPA Bretagne
et vos contacts pour échanger ou vous syndiquer

Fabrice Estève (fabrice.esteve@afpa.fr) 06.87.63.54.16

Corinne Guet (corinne.guet@afpa.fr) 06.46.45.87.46

Marc Claudot (marc.claudot@afpa.fr) 06.70.54.77.32

L'écriture inclusive n'a pas été utilisée dans ce document, afin uniquement d'en permettre une lecture plus fluide

ANNEXE

Les 18 postes de formateurs conseils en Bretagne

GRN	LIBELLÉ	FORMATION (source orga. BZH)
104	Métiers du béton	Maçonnerie
107	Techn. de travaux BTP	Études et méthodes bâtiment gros œuvre
111	Aménagement finition Niv. 3	Plaquiste
111	Aménagement finition Niv. 3	Peintre
114	Voirie réseaux divers	Macon en voiries et réseaux divers
117	Réseaux élec. et com	Fibre
122	Travail du bois	Construction bois
122	Travail du bois	Menuisier agenceur
126	Chaudronnerie tuyautage	Tuyauteur
128	Soudage et contrôle	Soudeur
165	Tourisme et loisirs	Resp. établ. touristiques
166	Hôtellerie restauration	Serveur en restauration
166	Hôtellerie restauration	Cuisinier
170	Réparation. V.L.	Contrôle technique
188	Accompagnement	MNSP
188	Accompagnement	MNSP
188	Accompagnement	MNSP
188	Accompagnement	MNSP

Soit : 4 à Auray et Lorient, 3 à Brest, 2 à Rennes et Saint-Malo, 1 à Loudéac, Morlaix et Quimper. NB : Il reste un formateur 3 à Rennes (comptabilité).